

🏠 lematin.ma > sport

Football

L' OCP nouveau sponsor de l'OCS

📅 Publié le : 31.12.2009 | 20h23

L'Olympic Safi (OCS) a signé, mercredi, une convention de sponsoring avec l'Office chérifien des phosphates (OCP) en vertu de laquelle ce dernier s'engage à contribuer au développement du club

C'est au terme d'une réunion présidée par Larbi Sabbari Hassani, wali de la région et gouverneur de la province, que cette convention a été signée, d'une part, par le groupe OCP dûment représenté par Said Gouzrou, directeur de Maroc Phosphore de Safi et, d'autre part, par les présidents du club OCS football et du comité directeur, ainsi que ceux des conseils élus (conseils régional, provincial et communal de la ville de Safi).

La convention de parrainage signée représente le cadre approprié de travail. Les parties concernées sont exhortées alors à consentir davantage d'efforts, afin de tirer le club vers le haut et lui permettre de s'extirper d'une zone jusqu'ici non confortable, a dit M. Sabbari. Et pour conclure, le wali a mis en exergue, non sans fierté, la place de choix qu'occupe la région dans le giron du football national dans la mesure où celle-ci est représentée par deux clubs de GNFE-I, dont le DHJ est actuellement leader du championnat.

Prenant la parole, le directeur de Maroc Phosphore s'est félicité pour cette ratification et a rendu un hommage particulier au wali de la région pour avoir été à la fois le précurseur et l'initiateur de cette convention. Il s'agit là d'une participation qui, d'après Said Gouzrou, s'inscrit dans le cadre d'une action citoyenne selon laquelle l'OCP s'engage au terme de l'article 2 du contrat à assurer le financement nécessaire pour le fonctionnement de l'OCS football et la mise en œuvre des moyens à même de développer l'équipe en fonction de ses objectifs tracés et conjointement acceptés et par le groupe et par le club, début de chaque saison sportive. La participation de l'OCP doit intervenir chaque saison sous forme de versements devant être effectués tous les trimestres notamment durant les mois d'octobre, janvier, avril et juillet.

Il est à noter que l'article 3 de la convention porte sur l'engagement pris par les conseils élus, en l'occurrence les conseils régional, provincial et communal de la ville, pour continuer à assurer le soutien aux autres disciplines sportives du club. Or M. Gouzrou a confirmé un peu le contraire en affirmant que l'OCP continuera à parrainer comme dans le passé les autres disciplines qui sont le rugby, le basket, le volley... Voilà un paradoxe à éclaircir surtout que l'ancienne convention devient à partir d'aujourd'hui nulle et non avenue au moment où les subventions à allouer par les conseils élus au comité directeur doivent être réservées à l'apurement des dettes anciennes (environ 3,6 MDH).

L'article 5 vient confirmer de façon claire cette espèce de contradiction ou plutôt cette ambiguïté puisque le comité directeur s'engage de s'acquitter en 2010-2012 de l'ensemble des dettes antérieurement contractées à la saison 2009/2010. Bref, le club OCS football, avec les moyens mis à sa disposition, n'a plus droit à l'improvisation, ni à l'erreur. Le comité doit se mettre au travail tout en s'approchant



▼ Publicité

comité doit se mettre au travail tout en s'approchant beaucoup plus des joueurs, des adhérents, du public et de la presse. Dans l'état actuel des choses, le club a besoin d'un soutien virtuel et permanent de la part de toutes les composantes.

Bilan médiocre

L'Olympique Safi occupe une modeste 14e place au classement général avec 13 points (3 victoires, 4 nuls et 6 défaites).

Il compte un point de plus sur le premier relégable le Widad Fès. Le Club de Abda a du mal à suivre le rythme des grosses écuries du championnat national. Il est appelé à revoir sa stratégie s'il veut garder sa place parmi l'élite.

Par Salah Zantar | LE MATIN

[Imprimer cet article](#) [Fermer](#)



© Groupe Maroc Soir - DOSI - 2007. Droits de reproduction et de diffusion réservés.